

# Conseil d'orientation pour l'emploi



**Réunion du 06 janvier 2011**



## INSERTION DES JEUNES



Intervention de Régis Barbier  
Directeur de la Mission Locale  
rurale de l'Arrondissement de Beaune



# Rapide présentation de la Mission locale de Beaune

- 10 cantons, 194 communes, 92000 habitants  
dont 22000 habitants pour la ville centre  
plus de 100 kms entre les deux extrêmes  
→ nécessité d'une réponse de proximité = 4 antennes, 4 permanences hebdomadaires
- Budget de 850000€  
Equipe de 16 personnes, dont 12 conseillères  
+ mise à disposition Pôle Emploi  
+ 4 personnes avec expérimentation
- 1909 jeunes suivis  
dont 816 premiers accueils
  - 22% de mineurs
  - 70% niveau V et inférieurdont 1152 qui ont accédé à l'emploi ou la formation



# Accompagnement

= cœur de métier

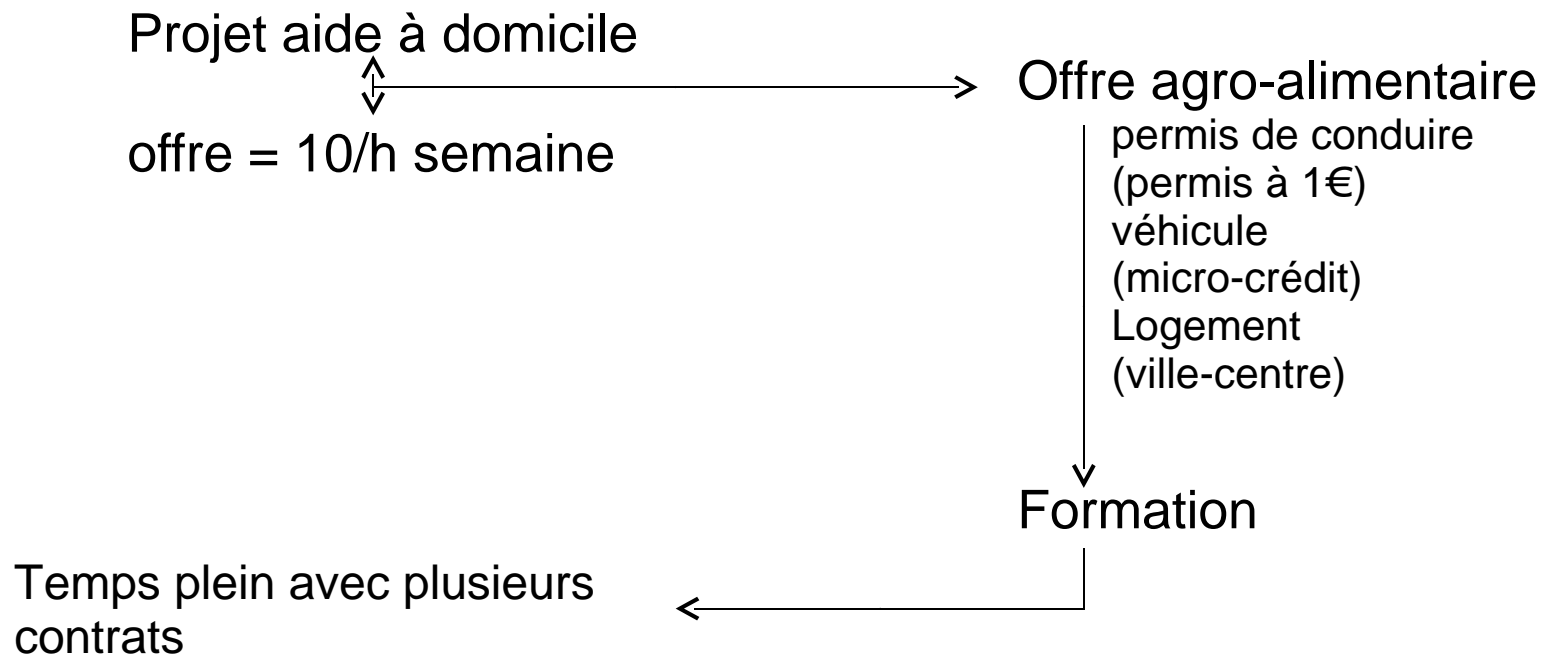
- CIVIS 2000 entrées depuis 2005  
42% de sorties en emploi durable (taux brut)  
évolution préparée avec la DGEFP

**clés de la réussite**

**=**

**approche globale + coopération entreprises**

# Approche globale





# Coopération avec les entreprises (et non relation)

## = des enjeux partagés

- découverte des métiers
- stage de validation de projet
- stage de détermination des besoins de formation
- recrutement
- maintien dans l'emploi



# Voies d'amélioration

→ clarification nécessaire (CIVIS, PPAE, RSA, contrat d'autonomie)

→ inter ministérialité des réponses

→ moyens appropriés

- référents
- fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes
- allocation
- contrats aidés

# Alternance

= nécessité d'une approche qualitative

Un dispositif de médiation depuis 2002  
devenu expérimentation départementale en 2009

- limiter les abandons en cours de formation
- réduire le décrochage et ses effets

- = accompagnement extraprofessionnel
- = processus de conciliation
- = travail avec les branches, les CFA et les consulaires.



## → Premiers constats :

= 1 contrat sur 2 mis en danger  
(construction insuffisante du projet)

= abandon ramené à moins de 15%  
(neutralité, réactivité, professionnalisme)

= décrochage ramené à zéro





## → Premiers éléments de généralisation

- dispositif prévu pour les contrats de professionnalisation
- dispositif envisagé par les ateliers de l'alternance
- apport essentiel pour lutter contre le « décrochage »
- participation aux groupes de travail de la mission MARCON



## → Créer un CIVIS de l'alternance

= option d'accompagnement offerte pour les contrats de niveau V et IV

→ rassurer les jeunes, parents et employeurs

= facteur de développement

→ accompagner jusqu'à l'emploi durable à la sortie

= améliorer l'insertion

= approche globale préalable

→ connaissance du secteur, du métier

→ choix de l'entreprise

→ conséquences sociales

→ pré requis

= collaboration accrue avec l'éducation nationale, les consulaires et les CFA

## ■ = mesures structurelles complémentaires

### ■ Au niveau de l'entreprise :

- limiter à 2 le nombres de jeunes (quel que soit le statut : apprentissage, contrat de professionnalisation, stagiaire) encadré par un maître d'apprentissage ou tuteur interne
- Obligation de formation du maître d'apprentissage- tuteur interne

### ■ Au niveau du fonctionnement du système :

#### ■ Signature du contrat à compter du 1er septembre :

- Jeune reposé et temps accru pour validation de son projet professionnel
- Présence continue des consulaires et CFA pour mise en œuvre du contrat
- « coup de feu » (saison) ou pré-fermeture estivale évités

#### ■ Véritable tableau de bord basé sur les jeunes et non les contrats :

- Jeunes s'engageant en apprentissage
- Jeunes abandonnant la formation (rupture sans reprise dans une autre entreprise)
- Jeunes « décrochés » (jeunes ayant abandonné la formation sans contact avec une structure d'accueil)
- Jeunes diplômés
- Jeunes insérés

+ Un comité de bassin sur l'apprentissage (Etat, Conseil régional, lycées et collèges de l'éducation nationale et de l'agriculture et structures privées conventionnées, CIO, Missions locales)

